

Réunion du Conseil Municipal
Du 28 septembre 2016 à 20h30
Compte rendu

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 septembre 2016 à la Mairie sur convocation en date du 22/09/2016 sous la présidence du Maire, M. Alain BLOND.

Présents : M. BLOND, M. CHALARD, M. SOURY, M. PATAUD, M. GARREAU, Mme MORANGE, Mme GUINEBERT, Mme DEXET, Mme ILAHA-ITEMA, Mme LAURENT, Mme CHAULET

Procurations : M. GERMOND à Mme MORANGE ; M. SALAGNAD à M. PATAUD ; M. VARACHAUD à M. BLOND

Ouverture de la séance à 20h30.
Mme ILAHA-ITEMA est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire demande s'il y a des observations sur le PV de séance du 25/07/2016. M. GARREAU fait remarquer que son nom n'est pas toujours bien orthographié. Il demande aussi à modifier le terme « commission ad hoc » par « groupe de travail » dans le paragraphe concernant la station d'essence. Les observations sont validées et le PV de séance modifié est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Mme RIVAUD

Dossier 1 : CTD 2017 : Travaux sanitaires école

M. le Maire présente l'étude de faisabilité établie par le cabinet EPURE à NEXON dont les élus ont été destinataires. Il explique qu'il est question de remplacer les deux blocs sanitaires de l'école très vétustes par un seul ensemble de sanitaires avec ajout d'un WC PMR. Il est également prévu d'installer un WC PMR à l'intérieur de l'école primaire. Le montant prévisionnel est de 77 000€ HT.

M. le Maire propose de déposer des demandes de subventions auprès du Département (20%) et de l'Etat au titre de la DETR (20%).

M. GARREAU fait part de ses remarques non sur les travaux mais sur les plans (diminution du nombre de WC, pas de côté filles/garçons, passage couvert gênant pour les livraisons de fuel). M. BLOND dit que le nombre de WC est réglementaire.

M. PATAUD fait part de remarques de M. SALAGNAD, absent de la séance : cette étude n'a pas été soumise à la commission des travaux ; il y a 2 WC PMR (1 à l'extérieur et 1 à l'intérieur) où va-t-on alors installer le monte-charge pour l'accessibilité du restaurant scolaire ; demande une autre répartition des WC intérieurs et extérieurs.

M. BLOND dit que les remarques sont intéressantes mais que l'intérêt est de déposer des demandes de subventions avant la fin du mois.

Par 2 voix CONTRE (M. PATAUD et M. SALAGNAD), 1 ABSTENTION (Mme ILAHA-ITEMA) et 12 voix POUR, le programme de travaux est accepté et le Maire est autorisé à déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat du Département.

Dossier 2 : Aménagement zone 30 : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ATEC87 et demande de subvention

M. le Maire présente l'étude de faisabilité établie par l'ATEC 87 dont les élus ont été destinataires. Il s'agit de l'aménagement d'une zone 30 sur le secteur de l'école et des lotissements environnants.

Le montant prévisionnel des travaux est de 26 000€ HT. Il est possible de bénéficier d'une subvention du Département au titre d'un aménagement de sécurité (possible 40%).

Il y a également la possibilité de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'ATEC 87 pour la rédaction du cahier des charges en vue de l'appel d'offres. Montant 1060€ HT.

M. GARREAU fait diverses remarques sur les plans (erreurs ; pourquoi une zone 30 dans la rue Camille Claudel ou dans la rue George Sand car ce sont des culs de sacs). M. BLOND dit que cela fait suite à des demandes des habitants.

M. PATAUD dit que c'est surtout la vitesse dans le chemin du Chapelot qui pose problème. Il dit qu'il avait été question au début de revoir la circulation dans le bourg. Il demande si ce dossier concerne le bourg ou que le secteur de l'école. M. BLOND dit que cela ne concerne que l'école et les lotissements environnant à la demande des habitants. La circulation dans le bourg fera l'objet d'un autre programme.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le programme et autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département.

Dossier 3 : Construction clubhouse avenant N°1 Lot 1

Le Maire présente l'avenant suivant :

Objet :

- plus-value pour la réalisation d'une dalle portée de 15 cm avec treillis soudé compris terrassement, semelles filantes et longrines en remplacement d'un dallage de 13 cm suite au résultat insuffisant de la valeur de la portance de l'essai à la plaque réalisé sur la couche de forme du dallage, une solution de dalle portée a été retenue à la demande du bureau de contrôle
- moins-value pour la suppression de grilles de ventilation compris réservations et de la maçonnerie en aggro creux du mur pignon entre existant et extension

Attributaire : Entreprise CMCTP 87310 ST-LAURENT-sur-GORRE

Marché initial du 14/01/2016 Montant : 46 850,60€ HT

Avenant N°1 Montant : 2 137,69€ HT

Nouveau montant du marché 48 988,29€ HT

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cet avenant et autorise le Maire à le signer.

Dossier 4 : Construction clubhouse avenant N°1 Lot 2

Le Maire présente l'avenant suivant :

Objet : plus-value à la demande du maître d'ouvrage pour l'habillage du bandeau et du lambris bois sur le vestiaire existant façade sud-ouest par un bandeau et lambris en PVC beige et le remplacement du bandeau et lambris façade sud-ouest partie extension prévus en sapin initialement au marché par un bandeau en PVC beige.

Attributaire : Entreprise CCE 2000 87570 RILHAC RANCON

Marché initial du 14/01/2016 Montant : 9 774,51€ HT

Avenant N°1 Montant : 989,00€ HT

Nouveau montant du marché 10 763,51€ HT

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cet avenant et autorise le Maire à le signer.

Dossier 5 : Construction clubhouse avenant N°1 Lot 9

Le Maire présente l'avenant suivant :

Objet : plus-value à la demande du maître d'ouvrage pour la réalisation du réseau de chauffage et la mise en place de radiateurs dans les vestiaires existants.

Attributaire : Entreprise BARGET 87600 SEREILHAC

Marché initial du 14/01/2016 Montant : 37 850,05€ HT

Avenant N°1 Montant : 1 860,90€ HT

Nouveau montant du marché 39 710,95€ HT

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cet avenant et autorise le Maire à le signer.

Dossier 6 : Lotissement Maison Neuve : prise en charge frais de notaires pour achat multiple simultané

Reprendre la délibération 11 du 08/06/16

M. BLOND informe de la répartition des 3 lots restants entre M. CARDOSO/Mme AUTHIER et M. et Mme DUBAUD. Il indique que M. CARDOSO et Mme AUTHIER ont accepté de céder le lot N°8 à M. et Mme DUBAUD.

M. PATAUD dit que lors de la séance du 08/06/16, ils auraient dû être avertis qu'il y avait un autre acquéreur même si la réservation du lot 8 a un peu traîné.

M. BLOND rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal avait accepté la prise en charge des frais de notaires à M. CARDOSO et Mme AUTHIER pour l'achat de trois parcelles. Il propose à l'Assemblée de maintenir cette prise en charge pour l'achat simultané des lots n°14 & 15.

Mme ILAHA-ITEMA demande si on exonère seulement les personnes qui achètent plusieurs lots. M. BLOND répond oui si l'achat multiple est simultané.

M. PATAUD dit qu'il souhaite que la prise en charge des frais de notaires concerne les 3 lots. M. BLOND dit que M. DUBAUD n'achète qu'un lot et que ce ne serait pas légal par rapport aux autres personnes qui ont déjà acheté un lot.

M. BLOND passe au vote. M. PATAUD dit qu'il vote contre mais précise que ce n'est pas contre la prise en charge des frais de notaires de M. CARDOSO et Mme AUTHIER mais parce que cette prise en charge ne s'étend pas à la vente du lot 8.

Par 2 voix CONTRE (MM. PATAUD et SALAGNAD), 2 ABSTENTIONS (Mme ILAHA-ITEMA et M. GARREAU) et 11 voix POUR, la prise en charge par la Commune des frais de notaires pour achat multiple et simultané de lots au lotissement de Maison Neuve est votée.

Dossier 7 : Lotissement Maison Neuve : DM n°1

Mme RUVEN explique qu'une demande de reversement du crédit de TVA concernant le lotissement de Maison Neuve a été déposée auprès du Service des Impôts qui au vu des déclarations n'a pas accepté de rembourser la somme de 2 786€ (différence entre les déclarations du percepteur) somme que l'on doit intégrer dans les dépenses comme suit :

FD	FR	
• Art 023 + 2786€		* Art 71355 + 2786€
• Art 6045 + 2786€		* Art 7552 + 2786€
ID	IR	
• Art 3555 + 2786€		* Art 021 + 2786€

A l'unanimité le conseil municipal approuve la décision modificative n°1 du lotissement de Maison Neuve présentée.

Dossier 8 : Redevance assainissement 2017

M. BLOND rappelle les tarifs existants et qui sont inchangés depuis 2013 :

Part fixe (sur abonnement) : 15,76€

Part proportionnelle (sur consommation) : 0,8579€

Il propose à l'Assemblée de ne pas les modifier pour 2017.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs et décide de ne pas les modifier pour 2017.

Dossier 9 : Subvention exceptionnelle Ecole de Gorre

Le Maire fait part d'une lettre de l'école de Gorre relative à une demande de participation auprès de la Commune pour un séjour d'une semaine à l'Île de Noirmoutier concernant 40 élèves de St-Laurent-sur-Gorre, 9 élèves de la Commune de Gorre et 2 hors communes. Le montant total est de 14 956€ le coût par élève étant de 264€. Une participation de 120€ est demandée aux familles, l'Amicale des Parents d'élèves donne 49€ par élèves.

Le Maire propose de verser une participation pour un des deux enfants hors Commune et que Gorre fasse pareil. Si la Commune de Gorre ne peut pas, la Commune participera pour les deux enfants. M. PATAUD dit que 120€ par famille c'est important.

M. BLOND propose de participer à hauteur de 70€ par enfant pour 41 ou 42 enfants soit environ 3000€.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte de participer à hauteur de 70€ par enfants.

Dossier 10 : Recrutement d'un agent pour besoin saisonnier restaurant scolaire

M. le Maire explique qu'il s'agit de recruter comme chaque année un agent pour le service des repas à la cantine à raison de 1h45/jour.

Mme ILAHA-ITEMA demande si cela ne pourrait pas être un agent de la Commune qui ne serait pas à temps complet. Mme RUVEN lui dit qu'elles interviennent déjà au restaurant scolaire.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte de créer le poste présenté et autorise le Maire à signer le contrat.

Questions diverses :

M. PATAUD dit qu'il a demandé à intervenir dans le cadre des questions diverses. M. BLOND lui laisse la parole.

M. PATAUD s'exprime sur le point suivant :

- Information des conseillers municipaux
 - Information sur les affaires qui font l'objet d'une délibération
 - Rendre compte pour le Maire des décisions prises dans le cadre de ses délégations

Fin de la séance à 21h35